



**CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA**

NÉMATODE À KYSTE DE LA POMME DE TERRE DU QUÉBEC ET DE L'ALBERTA

**Rapport du Comité permanent
de l'agriculture et de l'agroalimentaire**

**Le président
Larry Miller, député**

**MAI 2009
40^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION**



Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

Les transcriptions des réunions publiques du Comité sont disponibles par Internet : <http://www.parl.gc.ca>

En vente : Communication Canada — Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9

**NÉMATODE À KYSTE DE LA POMME DE TERRE
DU QUÉBEC ET DE L'ALBERTA**

**Rapport du Comité permanent
de l'agriculture et de l'agroalimentaire**

Le président

Larry Miller, député

MAI 2009

40^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

PRÉSIDENT

Larry Miller

VICE-PRÉSIDENTS

L'hon. Mark Eyking

André Bellavance

MEMBRES

Alex Atamanenko

Blake Richards

France Bonsant

Bev Shipley

L'hon. Wayne Easter

Brian Storseth

Randy Hoback

Francis Valeriote

Pierre Lemieux

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Isabelle Duford

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Frédéric Forge, analyste

Mathieu Frigon, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié le nématode à kyste de la pomme de terre et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

Le 2 avril 2009, le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire a étudié la possibilité d'offrir une aide aux producteurs touchés par la découverte du nématode à kyste de la pomme de terre (NKPT) au Québec. Le Comité a également étudié la possibilité d'établir un protocole pour lever les contrôles réglementaires sur les champs de l'Alberta touchés par le NKPT une fois que le NKPT n'est plus détecté.

1. Étant donné que :

- les producteurs touchés par la découverte du NKPT au Québec ont reçu environ 6,6 millions de dollars en aide gouvernementale pour les pertes subies à la campagne agricole de 2006;
- à la campagne agricole de 2007, des dispositions spéciales mises en œuvre dans le cadre de programmes fédéraux en vigueur (Agri-stabilité) ont permis de verser 1,3 million de dollars de plus aux producteurs pour couvrir leurs pertes;
- les terres visées ne pourront servir à la production de pommes de terre ni à d'autres produits de valeur, comme la tomate, pendant de nombreuses décennies, que les fermes devront par conséquent se restructurer entièrement pour effectuer une transition vers d'autres types de production;
- En plus de l'indemnisation pour perte de revenus (6,6 millions de dollars en 2006 et 1,3 million en 2007), Ottawa et Québec ont convenu d'offrir aux producteurs un chèque de 5 millions de dollars pour faciliter la transition des 21 fermes touchées, ce qui monte l'aide à un total de 13 millions de dollars (une moyenne de 600 000 dollars par producteurs);
- cette proposition de 5 millions de dollars n'a pas pour but de dédommager les agriculteurs pour de futures pertes de revenu, mais de fournir à chaque producteur touché un paiement de transition qui apportera la souplesse nécessaire pour que chaque exploitation puisse mettre en œuvre son plan de transition le plus approprié en fonction de sa situation particulière;

- ce montant de 5 millions a été calculé pour une période de transition de trois ans, telle qu'approuvée par les deux ordres de gouvernement;
- au lieu du montant de 5 millions de dollars, les représentants des producteurs touchés réclament un montant de 24 millions de dollars pour faciliter la transition;
- ce montant de 24 millions représente 78 p. 100 des coûts estimatifs d'un plan de transition calculé sur une période de 10 ans;

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire recommande que le gouvernement renégocie avec le gouvernement du Québec pour verser l'aide financière demandée de 24 millions de dollar représentant moins de 80 % des coûts estimés à 30,7 millions \$ pour un plan de transition de 10 ans

2. Étant donné que :

- en octobre 2007, on a découvert le NKPT sur deux fermes de l'Alberta, et que les tests de suivi ont indiqué que le NKPT n'était pas présent dans les autres champs des deux fermes touchées;
- l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a mis en œuvre des mesures réglementaires strictes pour les fermes touchées, et émis un « avis d'interdiction ou de limitation des activités » interdisant la production de pommes de terre de semence et restreignant les déplacements sur les terres visées;
- le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta ont versé 16 millions de dollars pour les pertes subies à la suite de la destruction de la récolte de 2007;
- à la suite de tests intensifs du sol, l'ACIA n'a pu déceler à nouveau le NKPT dans les champs de l'Alberta où il avait été détecté la première fois en 2007;
- les résultats négatifs des tests de suivi ont eu des conséquences économiques désastreuses non seulement pour les deux fermes touchées, mais pour toute l'industrie de la pomme de terre en Alberta, qui

- n'a pu exporter de pommes de terre de semence aux États-Unis d'octobre 2007 à janvier 2009;
- le Canada a complété toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences des États-Unis pour l'importation des pommes de terre de semence de l'Alberta et que par conséquent, 37 producteurs albertains ont pu reprendre les exportations de pommes de terre de semence vers les États-Unis en janvier 2009;
 - les protocoles actuels ne prévoient pas de directives claires pour lever les contrôles réglementaires et permettre aux terres testées positives de reprendre la production;
 - l'ACIA a négocié avec les États-Unis de nouvelles directives qui permettront la levée des contrôles réglementaires pour un champ après deux tests négatifs provenant de deux enquêtes intensives distinctes;
 - ces directives sont maintenant entre les mains des industries canadiennes et américaines pour recueillir leurs commentaires;
 - les directives actuelles n'accordent pas suffisamment de temps aux entreprises pour rétablir leur position sur le marché.

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire recommande que le gouvernement continue de travailler étroitement avec les États-Unis pour finaliser et établir dès que possible des protocoles clairs sur la levée des restrictions réglementaires sur les champs qui ne sont plus infectés par le nématode à kyste de la pomme de terre et, par conséquent, qu'il lève les contrôles réglementaires visant les champs de l'Alberta, afin que les agriculteurs puissent reprendre la production de pommes de terre et maintenir leurs activités.

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire recommande également que le gouvernement modifie les directives pour les marges de référence du programme Agri-stabilité pour les fermes touchées, dont les activités ont souffert en raison de la réglementation de l'ACIA. Les marges

de référence des fermes touchées seront gelées aux niveaux de 2006 pour 5 ans, le temps que les activités redeviennent rentables.

3. Étant donné que :

- dans son rapport de décembre 2008, la Vérificatrice générale du Canada a présenté son opinion sur l'efficacité de l'ACIA à contrôler les ravageurs des plantes, notamment que l'ACIA doit surmonter un certain nombre de difficultés pour évaluer les risques posés par les plantes envahissantes, les ravageurs et les maladies;
- la Vérificatrice générale du Canada a dit au Comité que son rapport ne touche pas principalement les urgences phytosanitaires comme le nématode, mais qu'il se concentre plutôt sur les efforts pour empêcher les espèces envahissantes d'entrer au Canada;
- l'ACIA est d'accord avec les recommandations du rapport de la Vérificatrice générale, et a confirmé son engagement à les respecter devant le Comité;

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire recommande que l'Agence canadienne d'inspection des aliments respecte ses engagements vis-à-vis des recommandations du rapport de décembre 2008 de la Vérificatrice générale du Canada et fournisse au Comité son plan d'action pour atteindre ces objectifs.

ANNEXE A

LISTE DES TÉMOINS

Organisations et individus	Date	Réunion
AMA-Terre Philippe Gemme, président et agriculteur	2009/04/02	13
Agence canadienne d'inspection des aliments Martine Dubuc, vice-présidente, Sciences Paul Mayers, vice-président associé, Programmes Cameron Prince, vice-président, Opérations		
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Greg Meredith, sous-ministre adjoint, Direction générale des programmes financiers pour l'agriculture Susie Miller, directrice générale, bureau de la chaîne de valeur des aliments, Direction générale des services à l'industrie et aux marchés		
Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec Bernard Belzile, consultant Denis Bilodeau, deuxième vice-président de l'Union des producteurs agricoles Adrien Gemme, administrateur, Conseil d'administration		
Northbank Potato Farms Ltd. Cecil Goutbeck, propriétaire Ernie Van Boom, propriétaire		
Bureau du vérificateur général du Canada Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada Neil Maxwell, vérificateur général adjoint Dale Shier, directeur principal		

ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES

Organisations et individus

AMA-Terre

Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec

Northbank Potato Farms Ltd.

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents ([séances n^{os} 13 et 16](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

Larry Miller, député

Opinion dissidente du Parti conservateur du Canada

Des nématodes ont été découverts dans la région de Saint-Amable, au Québec, à l'automne 2006 et dans une région du nord de l'Alberta en 2007. Les nématodes posent un sérieux risque au commerce international des produits associés au sol; c'est pourquoi on doit prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir l'introduction et la propagation des phytoravageurs. Des mesures de quarantaine ont été prises pour contenir et, éventuellement, éliminer les nématodes. Ces mesures ont contribué à restaurer l'accès des pommes de terre canadiennes aux États-Unis, l'un des principaux marchés du Canada. Dans les régions fortement infestées, les restrictions imposées par l'Agence Canadienne d'Inspection des Aliments (l'Agence) demeureront en vigueur pendant des dizaines d'années, car le nématode est extrêmement difficile à éradiquer. Cela sera potentiellement le cas à Saint-Amable, suite à la gravité de l'infestation (nématode doré) et la taille de la zone touchée. Pour ce qui est de l'Alberta, l'enquête se poursuit.

Alberta

Le Canada a pris toutes les mesures nécessaires pour se conformer intégralement aux exigences d'importation imposées par les États-Unis sur les pommes de terre de semence de l'Alberta. L'Agence a multiplié les tests en laboratoire de façon à atteindre sa capacité de pointe et procédé à l'enquête de délimitation. L'Agence a analysé, en tout, avec l'aide des producteurs de pommes de terre de semence canadiens et d'autres intervenants, environ 44 500 échantillons de sol dans le cadre de l'enquête de 2008. À la suite de ces analyses, 37 producteurs albertains ont pu reprendre l'exportation de pommes de terre de semence vers les États-Unis en janvier 2009. Cela ne comprend pas cependant les pommes de terre produites dans les zones réglementées (deux exploitations albertaines où l'on avait détecté des nématodes à kyste). Les producteurs touchés ont déjà été indemnisés. Au total, 39 producteurs, y compris les deux dont les champs étaient infestés, ont reçu une aide de 16 millions de dollars en provenance des gouvernements fédéral et provincial.

Le gouvernement du Canada travaille étroitement avec les États-Unis pour réviser les lignes directrices sur le nématode à kyste de la pomme de terre et espère conclure bientôt une entente pour la déréglementation des zones touchées en Alberta.

Québec

Le gouvernement fédéral travaille avec le gouvernement provincial du Québec sur la question de l'indemnisation. Depuis la catastrophe, les deux ordres de gouvernement ont aidé les producteurs à couvrir les coûts exceptionnels qu'ils ont encourus en raison du ravageur, par exemple pour la destruction des pommes de terre, le nettoyage et la désinfection ainsi que les coûts de transition immédiats. Ces dépenses ont été couvertes par le Programme d'aide en cas de catastrophe causée par le nématode doré, en sus de l'aide prévue par le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole et la *Loi sur la protection des végétaux*. Au total, l'aide gouvernementale consacrée à la campagne agricole de 2006 s'élève à 6,6 millions de dollars. Pour la campagne agricole de 2007, une mesure spéciale a été mise en place sous Agri-Stabilité de façon à maintenir les marges de référence historiques des producteurs (pommes de terre ayant une marge par hectare plus élevée) alors qu'ils ont principalement cultivé, en 2007, du maïs ou du soya (des cultures dont la marge par hectare est plus faible). Les paiements découlant d'Agri-Stabilité ont donc augmentés de 1,3 million de dollars.

Les gouvernements ont aussi offert un paiement final de transition de 5 millions de dollars, ce qui porterait l'aide totale consentie aux 21 exploitations agricoles à 13 millions de dollars (soit une moyenne de 9 700 dollars par hectare ou de 600 000 dollars par exploitation agricoles). Après de multiples discussions et analyses, les deux ordres de gouvernement ont convenu qu'une aide de transition était justifiée et qu'il fallait donner aux exploitations agricoles les moyens d'apporter les modifications nécessaires à leur exploitation agricole.

En février 2009, le programme d'aide à la transition, élaboré conjointement par les gouvernements du Canada et du Québec, a été présenté aux producteurs de pommes de terre. Le programme leur permettra de couvrir les coûts de transition exceptionnels non admissibles aux autres programmes en vigueur. Agri-Relance, un programme d'aide en cas de catastrophe, fait partie du programme de gestion des risques pour l'entreprise relevant de Cultivons l'avenir. Grâce à Agri-Relance, les gouvernements fédéral et provincial peuvent réagir conjointement aux catastrophes en vue d'offrir une aide ciblée. L'aide en question doit compléter les programmes d'intervention déjà en vigueur et non les remplacer. Dans le cas des exploitations agricoles québécoises affectées, les terres affectées par le nématode doré demeurent cultivables et les fonds doivent servir à la transition. Par conséquent, Agri-Relance n'est pas conçu pour dédommager les producteurs sur de futurs manques à gagner puisqu'ils ne peuvent plus cultiver des pommes de terre. Il sert plutôt à leur donner les moyens d'adapter leur exploitation agricole et entreprendre la transition la plus appropriée. Les deux ordres de gouvernement ont convenu qu'Agri-Relance couvrirait une période de transition de trois ans. Les paramètres du programme tiennent compte des discussions tenues avec l'ensemble des gouvernements provinciaux pour déterminer la base sur laquelle l'aide à la transition serait accordée dans le cadre d'Agri-Relance. Les gouvernements ont examiné un modèle de transition de la pomme de terre au maïs et discuté de divers éléments dont il faut tenir compte dans une transition, comme les terres arables, la machinerie et les services de gestion. Le programme devrait fournir un support significatif aux producteurs affectés qui souhaitent aller de l'avant.

Dans son rapport de décembre 2008, la vérificatrice générale a exprimé son opinion sur l'efficacité de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour ce qui est du contrôle des phytovirus, tels que les nématodes. Elle a précisé, devant le Comité, que son rapport n'abordait qu'en surface la question des nématodes et qu'il portait essentiellement sur les risques qui menacent les ressources végétales du Canada en provenance de l'extérieur du pays. L'Agence

a révisé et accepté les recommandations de la vérificatrice générale. De plus, l'Agence a de nouveau confirmé, lors de sa comparution devant le Comité, sa volonté à donner suite à ces recommandations. L'Agence s'emploie donc à mettre en place une stratégie efficace de gestion intégrée des risques pour l'importation de végétaux et de produits végétaux. Avec l'accroissement du volume des importations, l'Agence doit continuellement examiner et évaluer ses besoins en matière d'activités scientifiques, stratégiques, opérationnelles et informationnelles afin de maintenir sa stratégie de protection des végétaux à jour.

Par conséquent, le Parti conservateur du Canada soumet les recommandations suivantes:

1. Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces, offre un train de mesures financières exhaustif aux producteurs touchés par le nématode.
2. Que l'Agence canadienne d'inspection des aliments honore son engagement public à l'égard du rapport de décembre 2008 de la vérificatrice générale et continue de donner suite aux recommandations qui y sont formulées.
3. Que l'Agence Canadienne d'Inspection des Aliments continue de travailler étroitement avec les États-Unis de façon à finaliser les nouvelles lignes directrices pour le nématode à kyste de la pomme de terre.